

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2023_1_6

SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 06 Mars 2023

Votants : 17

Présents : Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Monsieur VIOLLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Restructuration du
centre-bourg : Assistance
CIT**

Pouvoirs :

Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame COLOMB Yvette, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Jussac fait partie des communes retenues au titre du programme PVD "Petites Villes de Demain".

Dans le cadre de ce programme des axes prioritaires ont été déterminés et présentés à l'équipe municipale lors du comité de pilotage.

Le premier axe concerne la restructuration et l'extension du groupe scolaire pour lequel une demande de DETR a été déposée au titre de l'année 2023.

Au regard de la technicité du projet, il est nécessaire de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à des compétences multiples (programmiste, économiste).

Des études pré-opérationnelles sont à mener et Monsieur le Maire propose de recourir aux services du CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) dont la commune est adhérente.

Cette assistance devra rédiger les documents nécessaires à la consultation visant à missionner une maîtrise d'œuvre :

- Définir les besoins fonctionnels et surfaces associées
- Décrire les attentes techniques et usages de chaque espace
- Définir les attentes et objectifs énergétiques et environnementaux
- Définir le budget associé
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la réalisation

du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le recours aux services du CIT et à toutes autres structures aux technicités nécessaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'affaire.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER